

**ACCORD DE PERMIS DE CONSTRUIRE
MODIFICATIF**

délivré par le Maire au nom de la commune

ENVOI EN RECOMMANDÉ

AVEC AR LE : 23 MARS 2023

1A 201 545 0404 0

Permis de construire comprenant ou non des démolitions

DEMANDE N°PC 71150 19 S0032 M02, déposée le 30/12/2022

De : SCCV LA BERGERIE
représentée par Monsieur MISILO Nicolas

AFFICHÉ LE : 23 MARS 2023

Demeurant : 496 Route de Bioux 71000 MÂCON

Sur un terrain situé : Rue de la Bergerie, 71680 CRECHES-SUR-SAONE

Pour : modification : des places de stationnement-emplacement des arbres à planter-espace clos des ordures ménagères- pose de PAC et grilles de récupérations EP

Le Maire de CRECHES-SUR-SAONE,

Vu la demande de permis de construire modificatif susvisée – Dossier complet au 30/12/2022 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 02/06/2009, modifié le 28/09/2012 et le 28/11/2014, révisé le 30/08/2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du 30/01/2017, portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de Saône-et-Loire, concernant le réseau routier ;

Vu le plan de prévention du risque naturel d'inondation (PPRI) de la Saône sur le territoire des communes de Varennes-les-Mâcon, Vinzelles, Chaintré, Crêches-sur-Saône, La Chapelle de Guinchay, Saint-Symphorien d'Annelles et Romanèche-Thorins, approuvé par arrêté préfectoral n°11-03224 du 5 juillet 2011 ;

Vu l'arrêté accordant le permis de construire initial en date du 15/04/2020 et sa demande de transfert en date du 27/11/2020 ;

Considérant que le projet est implanté pour partie en zone bleue du PPRI ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire modificatif est accordé.

Les prescriptions mentionnées au permis de construire initial restent applicables dans leur intégralité.

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt
Le 31 DEC. 2022

Fait à CRECHES-SUR-SAONE
Le
Le Maire,

Le Maire
Roger THEVENOT

